
Couplets patriotiques envoyés par le conseil général et le comité de surveillance de la commune de la Trinité-du-Mesnil-Oury, lors de la séance du 1er frimaire an II (21 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Couplets patriotiques envoyés par le conseil général et le comité de surveillance de la commune de la Trinité-du-Mesnil-Oury, lors de la séance du 1er frimaire an II (21 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 569;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40924_t1_0569_0000_2;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

d'un fer liberticide; en vain ont-ils voulu nous faire marcher pour porter le fer et le feu dans une ville qui n'a cessé de bien mériter de la patrie; en vain une administration corrompue leur a vendu son autorité; en vain cette administration perfide, enrichie des guinées de Pitt et Cobourg, a-t-elle eu la scélératesse de nous provoquer à une insurrection profane; en vain nous a-t-elle ordonné de nommer par chaque canton un député à leur soi-disant assemblée centrale de résistance à l'oppression, nous n'avons cessé de nous élever de toutes nos forces et de protester contre leur vœu sanguinaire et tyrannique.

« En vain ont-ils fait imprimer, ont-ils fait expédier à notre commune ainsi qu'aux autres leurs arrêtés perfides, leurs rapports faux et mensongers, les discours fanatiques des scélérats qui siégeaient parni vous, nous en avons constamment empêché la promulgation, nous les avons laissés constamment ensevelis dans l'oubli, jusqu'à ce que, sur la motion du citoyen Samson, notre desservant, nous avons arrêté qu'ils seront ignominieusement brûlés sur la place de la Liberté; les citoyens et citoyennes présents ont sauté par-dessus en des cris redoublés de *Vive la République une et indivisible! Vive la Montagne!* après que le citoyen Samson notre desservant, qui chanta les couplets suivants qu'il avait faits relativement à la cérémonie :

Sur l'air : *Enfin après tous les orages.*

Le sanguinaire despotisme
Est enfin réduit aux abois
Et le fier républicanisme
Pourra seul nous donner des lois. (rible,
O Français! peuple bon, que ta vengeance soit ter-
Que ton sol soit purgé de ce qui reste encore de bri-
République une indivisible (gands,
Voilà tes vœux et tes serments. (bis)

En vain, le hideux fédéralisme
A voulu souiller nos regards,
Le glaive du patriotisme
L'a terrassé de toutes parts.
O Français, peuple bon, que etc.

Jurons une haine éternelle
A chacun de nos ennemis,
Que le traître, que le rebelle
Soient subjugués, anéantis.
O Français, peuple bon, que, etc.

Tremblez, Pitt, Cobourg et Guillaume,
Tremblez, tyrans coalisés,
Si nos fils quittent notre chaume
Tremblez, vous serez terrassés.
O Français, peuple bon, que, etc.

En vain, Buzot et ses complices
Ont tenté de nous désunir;
La liberté fait nos délices,
Pour elle nous voulons mourir.
Tremblez, tyrans, notre vengeance sera terrible,
Nous nous délivrerons de ce qui reste encore de bri-
République une, indivisible, (gands,
Voilà nos vœux et nos serments. (bis)

Vous tous, souverains éphémères,
Pétion, Buzot et Barbaroux;
Avides du sang de vos frères,
Pourquoi fuyez-vous devant nous?
Que vos partisans vous mandent dans votre retraite,
Qu'un feu vengeur brûle vos infâmes arrêtés.
Rougissez de votre défaite,
Craignez les Français irrités. (bis)

Sénat fier, Sénat redoutable,
Qui méritez tant des Français,
Restez, restez inébranlable,
Restez, ne partez qu'à la paix.
Surveillez, proscrivez les ennemis de votre patrie,
Décrétez, donnez-nous de bonnes et salutaires lois.
Vous savez quel serment vous lie,
Obéissez à notre voix. (bis)

« Nous ne pouvons, législateurs, rien vous dire de plus, notre vœu est consigné dans ce dernier couplet.

« Vous avez créé la République, restez pour la sauver.

« *Les membres du conseil général de la commune de la Trinité-du-Mesnil-Oury, canton de Saint-Julien-le-Faucon, district de Lisieux, département du Calvados, et du comité de surveillance.*

(Suivent 19 signatures.)

« La Trinité du Mesnil-Oury, district de Lisieux, le 4^e jour de la seconde décade du second mois de la seconde année de la République, une et indivisible. »

Ehrmann, représentant du peuple près l'armée de la Moselle, écrit de Sarrebruck le 28 brumaire, que l'ennemi, après avoir abandonné le 27 les superbes positions qu'il occupait sur la rive droite de la Sarre, et s'être retranché à une lieue de Saint-Imbert, où nos troupes, après une marche forcée, sont parvenues à le joindre, et à l'obliger, après un combat très opiniâtre, de quitter cette seconde position, a profité de la nuit pour se retirer sur Hombourg, où l'armée républicaine va aller le trouver.

Les habitants de Saint-Imbert ont assuré avoir vu passer beaucoup de voitures chargées des blessés ennemis. Jusqu'à présent, nous n'avons eu que 3 hommes tués et 15 blessés.

Le chef de brigade Lombard, que l'armée a surnommé le « père Duchêne », a été le 26 conduire des tirailleurs à la barbe de l'ennemi. Quelques-uns de ces tirailleurs, n'étant pas encore au fait de cette manière de guerroyer, s'étaient réunis au moment où un détachement ennemi se disposait à faire un feu de file sur eux. Il se hâta de s'approcher de ces tirailleurs, en leur criant et en leur faisant signe du bras de s'éparpiller : dans cet instant il reçut une balle qui lui traversa la main, et qui, quoique l'ayant blessé grièvement, ne l'empêcha pas de continuer son service.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre d'Ehrmann, représentant du peuple près l'armée de la Moselle (2).

Ehrmann, représentant près l'armée de la Moselle, à la Convention nationale.

« Sarrebruck, 28 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Quoique privé du bonheur de combattre, avec nos braves frères d'armes, les vils esclaves

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 6.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 797;